AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2018-05 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

À une assemblée ordinaire tenue le 6 août 2018, le conseil municipal adopte le règlement n° 2018-05 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9 juillet 2018, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Un avis public incluant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement a été publié le 10 juillet 2018 conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 9 août 2018

Paul Conway
Adjoint à la direction